

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière « pêche et aquaculture » du 23 mai 2018

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce, s'est réuni le 23 mai 2018 sous la présidence d'Hervé Jeantet. À l'ordre du jour, conjoncture et situation des marchés, déclinaison de l'étude prospective sur les tendances de consommation à l'horizon 2025 pour les produits aquatiques, développement des entreprises de la filière à l'international, montée en puissance de l'écolabel pêche durable, dialogue avec la société civile.

En préambule, le président du conseil spécialisé pour la filière pêche et aquaculture a tenu à exprimer la solidarité du conseil avec le poissonnier lillois visé par des actes de vandalisme commis dans la nuit du 17 au 18 mai 2018, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de la distribution des produits aquatiques visés par des menaces ou intimidations dans le cadre de leur activité.

Situation du marché des produits aquatiques

Sur les quatre premiers mois de l'année 2018, les ventes déclarées en halles à marée ont régressé sur l'ensemble des façades maritimes, à l'exception de la Manche, par rapport à la même période 2017. Bien que se situant toujours à un niveau très faible, le volume d'invendus est en hausse par rapport à l'an dernier, notamment sur la coquille Saint Jacques et la raie brunette. Les débarquements sont en baisse de 12 % concernant les poissons blancs et de 9 % concernant les poissons fins. Après plusieurs années de baisse régulière, les ventes de bar se stabilisent, avec une répartition entre les différents métiers qui continue à évoluer de manière sensible (baisse des flottilles chalutières, représentant moins d'un quart des captures sur les quatre premiers mois de l'année, forte hausse des captures des fileyeurs). Concernant la sole, les ventes au niveau national sur ce début d'année sont stables (+ 0,3 % en volume et + 6 % en valeur). Cette amélioration est à nuancer sur la façade nord (criées de Boulogne et de Dunkerque) avec des volumes toujours faibles malgré la hausse du prix moyen et des ventes importantes en mars.

Les importations françaises de saumon ont progressé au premier trimestre 2018 (+ 11 % par rapport au premier trimestre 2017) alors que les importations de cabillaud ralentissent.

Si la consommation de produits aquatiques décline en volume depuis plusieurs années (640 000 tonnes en 2017 contre 673 000 tonnes en 2013) à la faveur d'un transfert de produits achetés bruts vers des produits plus transformés ou élaborés, elle progresse nettement en valeur depuis deux ans. Les achats des ménages français de produits aquatiques pour leur consommation à domicile représentent en 2017 près de 7,3 milliards d'euros contre 7 milliards en 2014. Le nombre de clients reste stable en poissons frais, mais les quantités achetées diminuent. Le préemballé tire par contre son épingle du jeu, avec une progression des achats de près de 7 % en 2017. Parmi les coquillages, les huîtres et les coquilles Saint-Jacques voient leur clientèle et leur chiffre d'affaires augmenter fortement en 2017.

À l'exception du cabillaud, les surgelés subissent un effritement de la clientèle et des quantités achetées. Le thon en conserve, en revanche, recrute de nouveaux acheteurs.

Grandes tendances de consommation : quel impact pour la filière pêche et aquaculture ?

FranceAgriMer a commencé à décliner pour chaque filière, l'étude prospective sur les comportements alimentaires de demain, publiée l'an dernier par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La démarche vise à aider les filières à s'approprier l'étude en les associant à sa déclinaison pour stimuler leur réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux attentes des différents types de consommateurs identifiés. À partir des 16 tendances dégagées dans l'étude initiale, FranceAgriMer a dégagé quatre « méta-tendances », résumant quatre profils de consommateurs : « santé »,

« craftérisation », « expérientiel » et « digitalisation », qui offrent chacun des opportunités bien spécifiques pour la filière. Les résultats de ces travaux en atelier avec les filières seront prochainement publiés.

Développement des entreprises de la filière pêche et aquaculture à l'international

La mission des affaires européennes et internationales de FranceAgriMer a informé le conseil spécialisé de la création d'un comité export transverse à l'ensemble des filières très prochainement. À la différence des comités sectoriels actuels, centrés sur la levée des obstacles sanitaires, ce comité transverse aura pour objectif de faciliter la construction des stratégies à l'exportation des filières vers des pays plus accessibles ou de conforter des parts de marchés fragilisées, après recueil des attentes des représentations professionnelles sur leurs priorités géographiques.

Ce comité permettra de mobiliser tous les outils d'appui public à disposition dans le cadre d'actions pluri-filières. À titre d'exemple : réflexion sur une mutualisation de l'accès aux bases de données douanières import/export, études économiques, outils de négociations sanitaires et commerciales, outils de coopération et de portage politique.

Bretagne Commerce International, issu du regroupement des outils du Conseil régional de Bretagne et de la chambre de commerce et d'industrie de Bretagne pour l'accompagnement à l'international des entreprises bretonnes, a également présenté au conseil spécialisé le dispositif mis en place pour lever les obstacles à l'exportation de tourteaux vers la Chine, dispositif bénéficiant de l'appui de FranceAgriMer.

FranceAgriMer a également tenu à souligner le succès de l'espace France au Seafood 2018 qui a permis d'accueillir 44 entreprises françaises et de mettre en avant leurs innovations auprès d'autorités et de médias.

Montée en puissance de l'écolabel public pêche durable

L'écolabel public « Pêche durable », construit par et pour la filière, poursuit sa montée en puissance. Des pêcheries et des organismes de certification se sont désormais engagés dans la démarche avec pour objectif d'être visibles sur les marchés dans les prochains mois.

Ce label officiel est porté par la dynamique des États généraux de l'alimentation et la recherche de montée en gamme des produits, en particulier pour la restauration collective. Il répond à une demande croissante d'une partie des consommateurs et distributeurs et saura valoriser les atouts et bonnes pratiques des pêcheries françaises. Il permet de garantir des pratiques de pêche respectueuses de la ressource et du milieu marin, économes en énergie, garantissant qualité, fraîcheur et traçabilité et offrant de bonnes conditions d'emploi et de sécurité aux équipages. La visibilité de cet écolabel public sera encore renforcée par diverses actions auprès de publics cibles (insertions publicitaires, accompagnement des candidats à la certification, sensibilisation des distributeurs..).

Le conseil spécialisé a procédé au renouvellement des membres de la commission de l'écolabel pour la pêche maritime.

France Nature Environnement, membre du conseil spécialisé, a présenté les travaux de son réseau associatif Océans, mers et littoraux, identifiant les enjeux communs avec les professionnels de la filière Pêche et Aquaculture et proposant des actions conjointes. Les membres du conseil spécialisé ont ainsi pu rappeler l'engagement du plan de filière à enrichir le dialogue entre le secteur et les acteurs associatifs pour mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer la qualité du milieu et les pratiques.

Enfin, FranceAgriMer a remis aux participants la **prospective réalisée pour le compte de la filière française de la pêche maritime** disponible, ainsi qu'une synthèse, sur le site internet de FranceAgriMer, via le lien suivant : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/Informations-economiques/Etudes-et-syntheses>

Pour en savoir plus, les dernières actualités des filières pêche et aquaculture sont consultables sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture>

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
